



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE FORMATION ORSYS  
POUR GAETAN ANDRON**

**DÉCISION N° AU-19-383  
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme ORSYS, représenté par Dominique Acquaviva, directeur commercial, dont le siège social est situé à La Grande Arche - Paroi Nord – 92044 PARIS LA DEFENSE, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation de M. Gaétan ANDRON sur le thème «Windows 2016, mise en œuvre et administration» du 17 au 20 septembre 2019, pour une dépense de 3048.00 € TTC ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'organisme ORSYS, pour la formation de M. Gaétan ANDRON du 17 au 20 septembre 2019 pour une dépense de 3048.00 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191016-Imc1H6522H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/10/2019 Date de Publication : 16/10/2019
---